



DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 31 mars 2025

L' An 2025 le 31 mars à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents :

Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER, Monsieur Pierre BEDIER

Représentés par pouvoir :

- Madame Nadine WADOUX pouvoir à Edwige HERVIEUX,
- Madame Lila AMRI pouvoir à Jamila EL BELLAJ,
- Madame Irène LEBLOND pouvoir à Olivier BARBIER,
- Madame Fatimata KAMARA pouvoir à Albert PERSIL,
- Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Raphaël COGNET,
- Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Véronique TSHIMANGA,
- Madame Christel DUBOIS pouvoir à Pierre BEDIER,
- Madame Albane FORAY-JEAMMOT pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

Absences :

- Monsieur Michaël BORDG,
- Madame Amélie DA COSTA ROSA,
- Madame Graziella DEVIN,
- Madame Atika MORILLON.

Secrétaire : Armando LOPES.

ACTION CŒUR DE VILLE - LOCATION GÉRANCE - 2 BOULEVARD MARÉCHAL JUIN - APPEL À CANDIDATURES

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2025-03-31-8)

Avec la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (ACV 1), le 5 octobre 2018, la ville de Mantes-la-Jolie s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de son centre-ville. Ce projet global de redynamisation porte notamment sur l'animation culturelle et touristique ainsi que le renforcement de l'offre commerciale et artisanale.

Par délibération du 21 novembre 2005, le Conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité permettant à la commune d'exercer son droit de préemption commerciale.

Le fonds de commerce préempté sis 2 boulevard du Maréchal Juin était exploité sous l'activité débit de boissons et nommé « LE REGENT ».

Cet établissement étant une institution mantaise, un café-bar emblématique du centre-ville, la Commune de Mantes-la-Jolie a exercé son droit de préemption commerciale, acté par décision du 21 janvier 2025. L'acte de cession de fonds sous seing privé est intervenu le 20 février 2025.

Avant de procéder à la commercialisation de ce fonds, la Ville souhaite proposer un appel à projets pour une location gérance de ce local stratégiquement situé en entrée de ville, avant de tester un concept innovant sur une activité de restauration et de débit de boissons.

La location gérance portera sur une durée de deux ans. La troisième année sera consacrée aux formalités nécessaires à la rétrocession du fonds de commerce notamment la mise en concurrence pour l'acquisition de fonds de commerce.

La candidature est ouverte en priorité aux activités de restauration/débit de boissons innovantes et à vocation durable en vue d'une exploitation midi et soir destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale dans cette zone marchande concernée.

Afin de correspondre au plan marchand, en priorité une activité de restauration/débit de boissons sera privilégiée dans ce local. En effet, dans une optique de gestion de parcours chaland et marchand, cette activité située en plein cœur de ville et à deux pas du secteur n°1 devra devenir une des locomotives du commerce de proximité. Le concept devra correspondre à la plus large clientèle possible, pour être accessible à toutes et tous dans l'esprit de ce lieu qui fut iconique.

Par ailleurs, le développement durable est un objectif majeur de la ville de Mantes-la-Jolie. Il se traduit par une montée en puissance des filières dites courtes, notamment dans le domaine de l'alimentation. L'enjeu est de créer des liens entre les espaces de production et les espaces de consommation, et de réduire l'empreinte carbone des activités. Mantes-la-Jolie, porte du Parc naturel régional du Vexin, se situe dans un large bassin agricole. L'activité recherchée devra donc s'inscrire dans une dynamique de filières de proximité et de qualité avec les agriculteurs et les éleveurs du territoire. Ainsi, les listings des fournisseurs seront regardés avec attention, en demandant qu'un maximum d'entre eux soient du secteur (soit dans un rayon de 150 km autour de Mantes).

Seront également pris en compte l'aménagement intérieur et la gestion des flux. D'une part, l'utilisation de matériaux nobles sera à privilégier pour l'agencement du local, d'autre part, la gestion des ressources (lutte contre le gaspillage alimentaire et énergétique...) et le traitement des déchets (recyclage, composte...) seront aussi regardés avec attention.

Les modalités principales du cahier des charges sont les suivantes :

- La location gérance sera consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle (hors charges, hors taxes) de 2 800 euros correspondant à 33 600 euros annuellement pour un local d'une surface de vente de 250 m² situé sur un axe stratégique du centre-ville.
- À l'issue des deux ans, une cession du fonds de commerce avec mise en concurrence pourra être envisagée.

Un comité de sélection se réunira pour analyser les offres des candidats et sélectionner le projet retenu sur la base des critères d'appréciation suivants :

- qualité de l'activité proposée au regard du dossier de candidature et de l'objectif de promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale **(30 points)** ;
- expérience du candidat **(20 points)** ;
- solidité de l'offre financière et garanties apportées **(20 points)** ;
- qualité du dossier technique **(30 points)**.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise en œuvre de la procédure par le lancement d'un appel à candidature, d'approuver le cahier des charges d'une location gérance de deux ans du 2 boulevard du Maréchal Juin, d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidature et d'autoriser le Maire à signer la location gérance avec le candidat retenu et tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.219-1 et L.300-1, L.214-1 et suivants,

Vu le Code de commerce, notamment les articles L.145-1 et suivants,

Vu la délibération n°DELV-060320-08 du 21 novembre 2005 instituant le droit de préemption commercial et définissant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

Vu la délibération n° DELV-060320-06 du 20 mars 2006 instituant le droit de préemption urbain renforcé,

Vu la délibération n° DELV-2025-03-31-08 du 31 mars 2025, approuvant le cahier des charges de la location gérance du 2 boulevard du Maréchal Juin,

Vu la Convention pluriannuelle Action Cœur de Ville Mantes-la-Jolie/Limay signée le 5 octobre 2018,

Vu l'acte notarié signé par le représentant du Maire le 20 février 2025 relatif à l'acquisition par la Ville du fonds de commerce,

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville et de développement du commerce local de proximité,

Considérant que le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale et artisanale du centre-ville participe à la promotion d'une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée,

Considérant que l'intervention de la Ville vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité du centre-ville vis-à-vis des pôles commerciaux environnants,

Considérant que ce local est actuellement inoccupé et peut être mis à disposition en priorité pour des activités de restauration, débit de boissons en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale dans cette zone marchande concernée.

Considérant que l'occupation de ce local pourrait dynamiser le centre-ville et soutenir les commerces locaux,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** la mise en œuvre de la procédure par le lancement d'un appel à candidatures,
- **d'approuver** le cahier des charges pour la location gérance située au 2 boulevard du Maréchal Juin,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la location gérance avec le candidat retenu et tout document s'y rapportant.

Publié le 08/04/2025



Raphaël COGNET

APPEL A CANDIDATURES

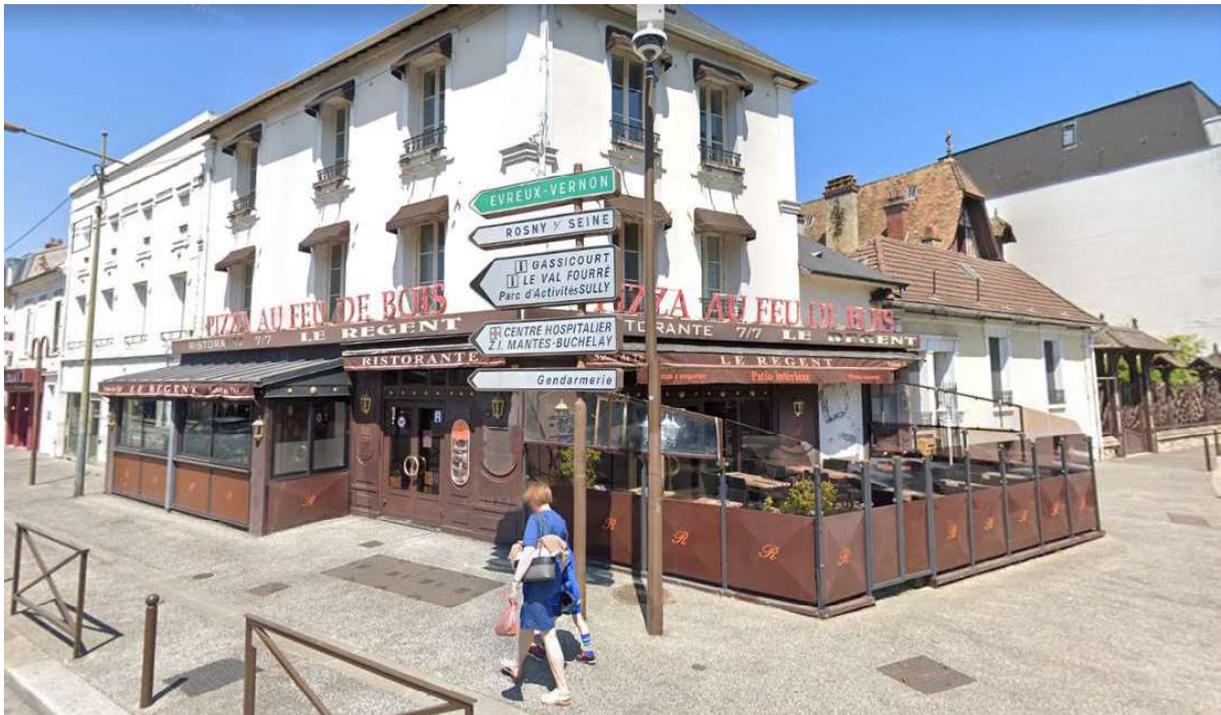
CENTRE VILLE

LOCATION GERANCE POUR UNE DUREE DE 2 ANS

2 boulevard du Maréchal Juin - 78200 MANTES-LA-JOLIE

Pour une activité de restauration/débits de boisson

Date limite de remise des candidatures : **6 mai 2025**



PRESENTATION DE LA VILLE - OPERATION CŒUR DE VILLE

Par délibération du 05 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » visant le soutien à la planification et à la mise en œuvre d'un programme d'actions significatif en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité du centre-ville, basé notamment sur :

- la restructuration des espaces publics ;
- le développement des modes doux ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager ;
- le développement de l'offre commerciale et résidentielle ;
- l'amélioration de l'offre de services aux habitants (équipements scolaires, sociaux, petite-enfance, sportifs, ...) ;
- l'animation culturelle et touristique du centre-ville.

À Mantes-la-Jolie, c'est ainsi l'opportunité de pouvoir développer une activité commerciale, au cœur d'une zone de chalandise de 120 000 habitants.

Dans le cadre global d'appui au développement du commerce de proximité, du programme « Action Cœur de Ville », la Ville s'attache à engager toutes actions visant à lutter contre la vacance commerciale et contribuant à favoriser l'implantation d'activités de proximité attractives, innovantes et diversifiées en hyper centre tout en maintenant et pérennisant l'offre existante.

DESCRIPTION ENVIRONNEMENT A PROXIMITE DU LOCAL & PLAN DE SITUATION DU LOCAL

Un plan marchand a ainsi été établi dans le centre-ville. Il a pour but de guider la commercialisation des différentes cellules dans une logique de cohérence par espace. La cellule proposée dans le cadre de cet appel à candidature se situe 2 boulevard du Maréchal Juin.

Le plan marchand



Le Cœur marchand

- Mode, beauté, culture, concept store, restauration et alimentaire spécialisé
- Cibler les enseignes nationales
- Positionnement moyen +

Les Places du Cœur

- Alimentaire, restauration, culture-loisirs
- Positionnement moyen ++

 Cellule proposée

Le Cœur Actif

- Services, beauté-santé, artisanat
- Positionnement proximité

Les entrées de circuit

- Services, restauration rapide, beauté-santé, sport, tertiaire
- Positionnement proximité

La place récréative

- Restauration, culture, loisirs, sport
- Positionnement mass market

La cellule proposée en entrée de Ville : un emplacement à proximité de la gare et du cœur marchand

A deux pas de la gare, la cellule proposée est également proche du centre-ville. Elle bénéficie d'une offre restauration indépendante à proximité apportant une offre diversifiée aux mantais. Le local est situé à l'entrée du boulevard du Maréchal Juin avec en moyenne **510 véhicules et 7 200 passants par jour pour le flux piétons** donnant de la visibilité directe au local.

CONTEXTE DE L'OPERATION

Par délibération du 20 mars 2006, le Conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité permettant à la commune d'exercer son droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (zone U et AU).

La commune de Mantes-la-Jolie a exercé son droit de préemption commercial, acté par décision du 21 janvier 2025. L'acte de cession de fonds sous seing privé est intervenu le 20 février 2025. Le fonds de commerce préempté 2 boulevard du Maréchal Juin était exploité sous l'activité débit de boissons et nommé « LE REGENT ».

« LE REGENT » étant une institution, un lieu emblématique du centre-ville, la Ville souhaite proposer un appel à projets pour une location gérance d'une durée de deux ans pour ce local de 250 m² stratégiquement situé en entrée de ville.

La candidature est ouverte en priorité aux activités de restauration/débits de boisson, innovante et à vocation durable en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale dans cette zone marchande.

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent document constitue le cahier des charges d'une location gérance pour deux ans située au 2 boulevard du maréchal juin à Mantes-la-Jolie.

Le présent cahier des charges comprend l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives à la mise à disposition temporaire d'un local destiné à une activité de restauration traditionnelle.

La présente location gérance a pour objet l'implantation d'un restaurant.

Le choix de la commune portera sur un commerce permettant de dynamiser et animer le secteur du centre-ville, où se trouve le local commercial.

Dès lors, la location gérance est ouverte en priorité aux activités de restauration/débits de boisson, innovante et à vocation durable.

DESCRIPTION DE LA CONVENTION

- **Location gérance :**

- Le bailleur autorise l'occupant à occuper le bien à titre temporaire, pour une durée de deux ans dans le cadre d'une location gérance des locaux sis 2 boulevard du Maréchal Juin, 78200 MANTES-LA-JOLIE, comme il sera dit ci-après.

- Le matériel : liste en annexe.

- **Désignation :**

Les locaux dépendent d'un immeuble situé à Mantes-la-Jolie (78 200), 2 boulevard du Maréchal Juin.

Au rez-de chaussée :

- une grande salle avant avec comptoir
- une salle arrière
- toilettes
- terrasse intérieure
- Cour et dépendances avec bâtiment en brique de 20 m²

- **Durée :**

La location gérance est consentie pour une durée de deux ans.

- **Prix :**

La location gérance sera consentie moyennant le versement d'une redevance trimestrielle (hors charges, hors taxes) de 8 400€ correspondant à 33 600 € annuel auquel s'ajoute la refacturation de la taxe foncière pour un local d'une surface de vente de 250 m² situé sur un axe stratégique du centre-ville.

- **Travaux :**

Les éventuels travaux seront à effectuer dans le respect du Code de l'Urbanisme et de la Charte des devantures et des normes ERP/PMR.

- **Disponibilité des lieux :**

Immédiate. À l'issue des deux ans, une cession du fonds de commerce pourra être envisagée.

- **Type d'activité :**

Etant donné que la décision de préemption a été motivée par des objectifs liés à l'attractivité et à la diversité de l'activité commerciale, le repreneur choisi devra exercer dans le local une activité répondant aux objectifs du programme Action Cœur de Ville d'implantation

d'activités de proximité attractives, innovantes et diversifiées en hyper centre tout en maintenant et pérennisant l'offre existante.

La destination commerciale à donner à ce local doit être adaptée à son emplacement proche de la gare et du centre-ville de Mantes-la-Jolie. Il devra participer à la dynamique et à l'animation de ce secteur et refléter le lieu iconique que fut « LE REGENT » pour les mantais.

Les activités en priorité de restauration/débits de boisson, innovante et à vocation durable en vue d'une exploitation le midi et le soir destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale dans cette zone marchande concernée sont attendues.

L'activité inscrite au bail sera limitée à l'activité du K-bis.

CONDITIONS RELATIVES AU DEPOT ET A L'EXAMEN DES CANDIDATURES

La consultation est ouverte à toute entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en vue de l'exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale présentant des garanties de solvabilité requises.

La ville de Mantes-la-Jolie se réserve le droit, à tout moment de ne pas donner suite à cette procédure sans avoir à s'en justifier et sans que les participants puissent se prévaloir de quelconques préjudices, demander indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables et honoraires de conseil.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Sous peine de rejet de l'offre, les entreprises qui souhaitent répondre à la consultation devront transmettre à la Commune, dans le délai de remise des offres, un dossier qui comprendra les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature indiquant les motivations de reprise de ce local ;
- le projet d'activité commerciale détaillé (concept, personnel, clientèle visée, tarifs pratiqués, horaires d'ouverture, plan de financement et garantie, ...);
- un curriculum vitae ;
- les justificatifs du savoir-faire et des qualifications professionnelles dans le domaine du projet du fonds loué ;
- une note technique notamment détaillée des travaux et/ou améliorations envisagées (avec en matière des vues en perspective des aménagements proposés (intérieur, devanture, ...));
- un bilan d'activité N-1 pour les sociétés déjà créées ;
- un business plan pour l'activité projetée ;
- l'extrait Kbis de la société ou les projets de statuts dans l'éventualité où la société serait en cours de création ;
- l'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou lorsque la personne physique ou morale est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan ;
- une copie de la carte d'identité du candidat ;
- L'extrait du casier judiciaire afin de permettre à la Ville de s'assurer de l'absence d'incapacité pénale du candidat à la rétrocession.

CONDITIONS DE VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux est obligatoire et sera réalisée uniquement sur rendez-vous sollicité auprès de : officeducommerce@manteslajolie.fr.

Elle donnera lieu à une attestation qui devra être jointe au dossier de candidature.

MODALITES DE SELECTION ET JUGEMENTS DES PROJETS

Un comité se réunira pour analyser les offres des candidats et sélectionner le projet retenu sur la base des critères d'appréciation suivants :

- qualité de l'activité proposée au regard du dossier de candidature et de l'objectif de promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale (**30 points**) ;
- expérience du candidat (**20 points**) ;
- solidité de l'offre financière et garanties apportées (**20 points**) ;
- Qualité du dossier technique (**30 points**).

CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

La Ville met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_6M_Xw19rI0P

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Remise des plis :

Le dossier devra être transmis au plus tard **le 6 mai 2025**, délai de rigueur.

Le dossier comprenant l'ensemble des pièces demandées pourra être remis :

- par courrier - sous pli cacheté « **CENTRE VILLE - Appel à projet «EX LE REGENT»** »
2 boulevard du Maréchal Juin- 78200 MANTES-LA-JOLIE »

Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie
Service Marchés publics
Hôtel de Ville - 31 rue Gambetta - 78200 Mantes-la-Jolie

- sous format numérique (*à privilégier*) un seul fichier PDF **CENTRE VILLE - Appel à projet « EX LE REGENT »**
2 boulevard du Maréchal Juin- 78200 MANTES-LA-JOLIE

Comprenant l'ensemble des pièces demandées - via la plateforme en ligne [achatpublic.com](https://www.achatpublic.com) au lien suivant :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_6M_Xw19rI0P

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

RENSEIGNEMENTS

Les renseignements techniques ou administratifs concernant cet appel à candidature pourront être obtenus sur demande écrite adressée à officeducommerce@manteslajolie.fr

Objet : Appel à projet « EX LE REGENT » - 2 boulevard du Maréchal Juin

SELARL Hugues TAQUET

Commissaire-priseur judiciaire

27

J3852

**ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF
DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE**

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL LE REGENT

**2 BOULEVARD DU MARECHAL JUIN
78200 MANTES-LA-JOLIE**

Dressé le 31 octobre 2024

**En présence de : Madame MARILYN MILLIERE - Gérant - 25 PLACE DU MARCHE AU BLE - 78200
MANTES-LA-JOLIE**

**Jugement du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 15 octobre 2024
Greffe N°: 2024J00944**

**Mandataire judiciaire: SELARL MARS
Juge Commissaire : Stéphane EBALARD**

**Hôtel des Ventes de Mantes-la-Jolie 46 ter, rue de Lorraine
78200 MANTES-LA-JOLIE**

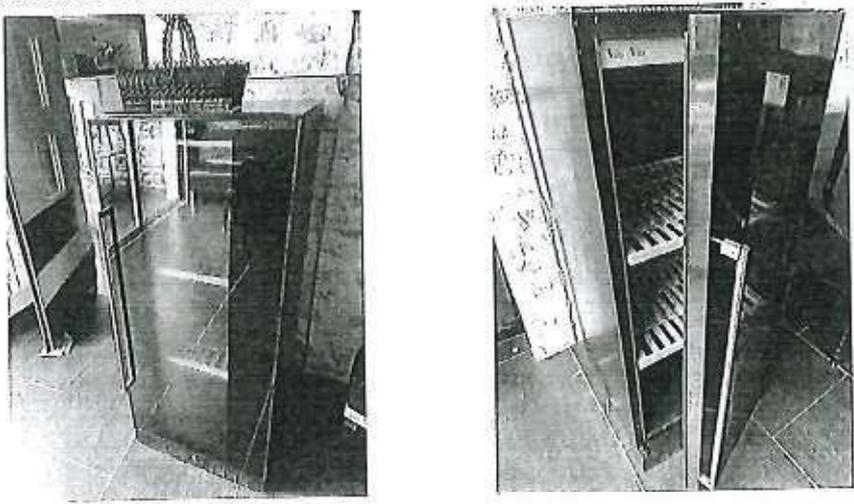
Tel : 01 30 33 50 50 Fax : 01 30 33 37 99 Courriel : contact@etudetaquet.fr

Handwritten initials and signature in blue ink.

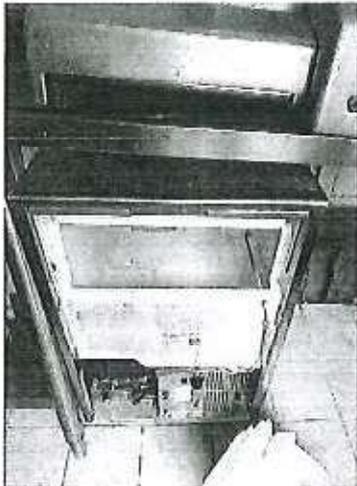
Actif appartenant à la société

Mobiliers:	Exploitation
<p>Lot constitué du mobilier en salle et en extérieur:</p> <p>19 tables extérieurs 37 tables intérieurs Une trentaine de chaises extérieurs Une trentaine de chaises intérieurs 11 banquettes 2 meubles à couvert et ce qu'ils contiennent Deux casiers deux portes</p> <p>1.</p>    	<p>1 000</p>

Handwritten blue ink marks, including a large loop and several scribbles.

Mobiliers:		Exploitation
2.	<p>Une cave à vin VIN SUR VIN</p> 	100
TOTAL Mobiliers:		1 100

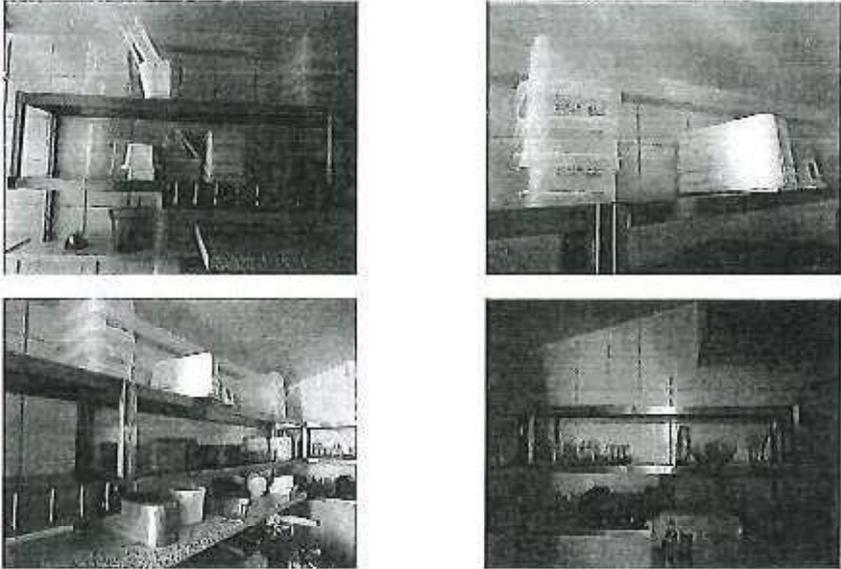
Handwritten signatures and initials in blue ink.

Matériels d'exploitation		Exploitation
3.	Une plonge 	100
4.	Une machine à glaçon 	20
5.	Une trancheuse grand format EQUIPRO 	100

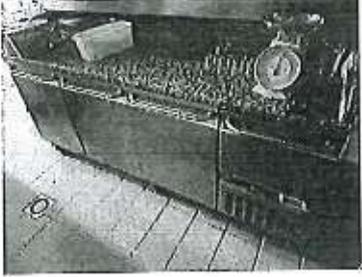
Handwritten signatures in blue ink.

Matériels d'exploitation		Exploitation
6.	<p>Un sèche linge HIGH ONE DC7BW566C2</p> 	200
7.	<p>Un lave linge WHIRLPOOL FFBP</p> 	200
8.	<p>Un petit plan de travail inox</p> 	20

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Matériels d'exploitation		Exploitation
9.	Une frigidaire METRO 	200
10.	Lot étagères murales inox 	50
11.	Une saladette (sans marque apparente) 	100

01

Matériels d'exploitation		Exploitation
12.	Une meuble à pizza 3 portes et 1 tiroir UP GREEN 	300

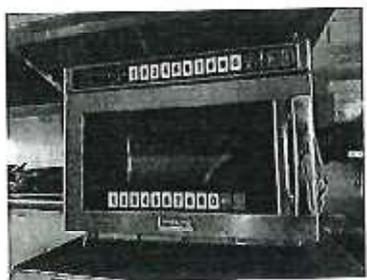
0/4

Matériels d'exploitation	Exploitation
<p data-bbox="215 257 1093 324">Lot de vaisselles, ardoises et verrerie en salle et dans la cave (hors meubles à couverts)</p> <div data-bbox="279 336 638 817"> </div> <div data-bbox="758 436 1125 705"> </div> <div data-bbox="279 952 638 1220"> </div> <div data-bbox="758 840 1125 1332"> </div> <div data-bbox="279 1355 638 1848"> </div>	<p data-bbox="1340 1041 1396 1075">200</p>

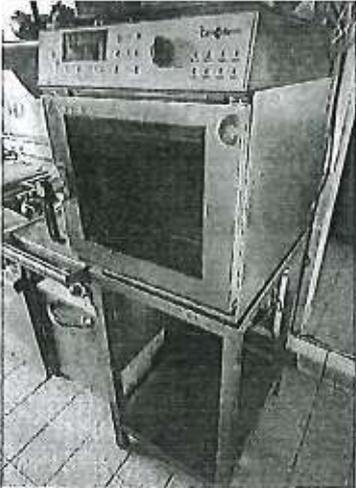
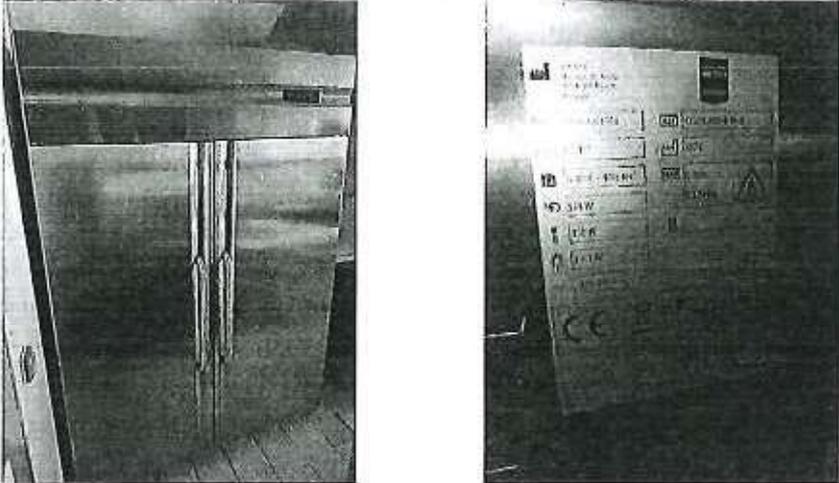
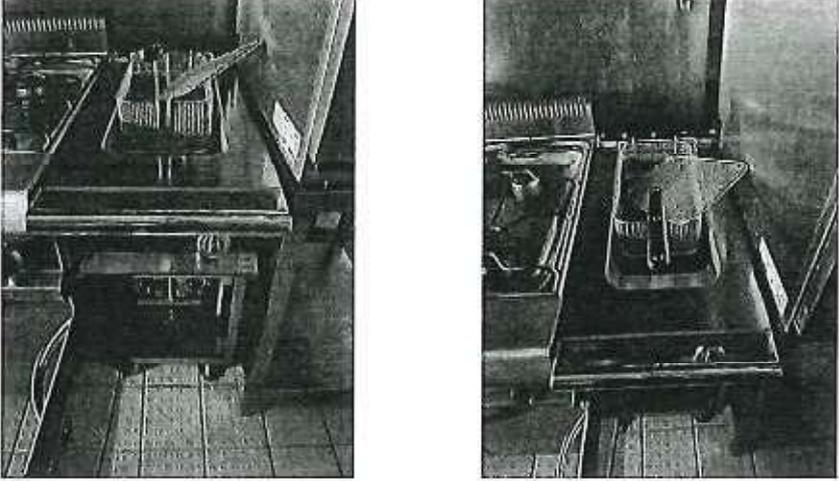
13.

200

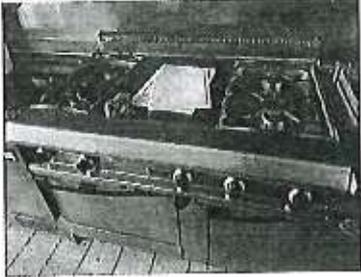
01 5 4

Matériels d'exploitation		Exploitation
14.	<p>Un mélangeur THUNDERBIRD ARM-01 avec son meuble</p> 	200
15.	<p>Un micro onde SHARP</p> 	100
16.	<p>Une petite salamandre</p> 	20
17.	<p>Un micro onde SHARP</p> 	100

Handwritten signature and initials in blue ink.

Matériels d'exploitation	Exploitation
<p data-bbox="215 264 646 297">18. Un four CONVOTHERM et son meuble</p> 	<p data-bbox="1342 521 1390 555">500</p>
<p data-bbox="215 833 917 866">19. Un congélateur METRO double portes modèle 846263001001</p> 	<p data-bbox="1342 1088 1390 1122">300</p>
<p data-bbox="215 1402 885 1435">20. Une friteuse METRO professionnel 800R-FG15 / 15L. / GAZ</p> 	<p data-bbox="1342 1653 1390 1686">200</p>

01 

Matériels d'exploitation		Exploitation
21.	<p>Un piano à gaz CAPIC 4 feux et une plancha</p> 	200
22.	<p>Un meuble froid avec marbre et saladette, 3 portes (sans marque apparente)</p> 	300
23.	<p>Un meuble inox deux niveaux</p> 	50
24.	<p>Deux étagères murales(sous la hotte)</p> 	20

4  

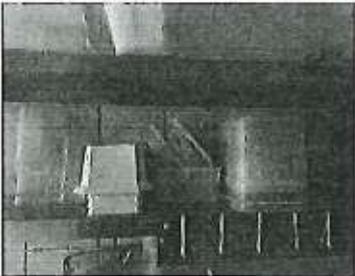
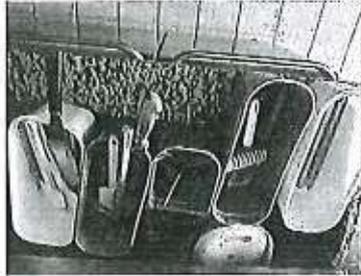
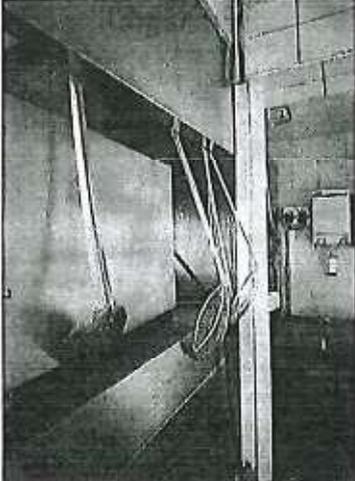
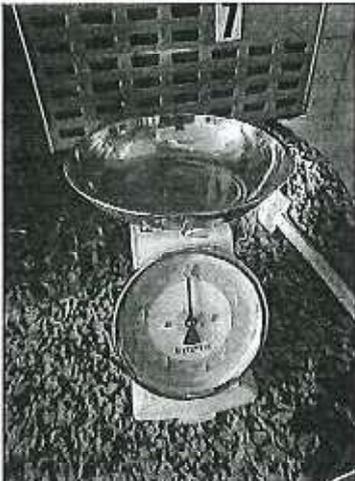
36

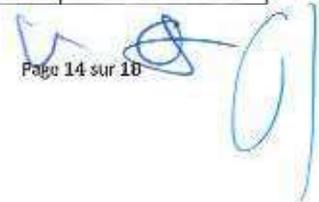
Matériels d'exploitation	Exploitation
<p data-bbox="215 253 774 293">25. Un pétrin BP045 D'I'TO SAMA (cuve environ 40l.)</p> 	<p data-bbox="1348 517 1396 548">500</p>
<p data-bbox="215 819 571 860">26. Une saladette UP GREEN vitrée</p> 	<p data-bbox="1348 976 1396 1008">100</p>
<p data-bbox="215 1178 1007 1218">27. Un meuble froid positif avec marbre / 3 portes et 1 tiroir / UP GREEN</p> 	<p data-bbox="1348 1335 1396 1366">300</p>

61 5

Matériels d'exploitation		Exploitation
28.	<p>Un lave verre ECOSTAR 430F</p> 	500

h e OI

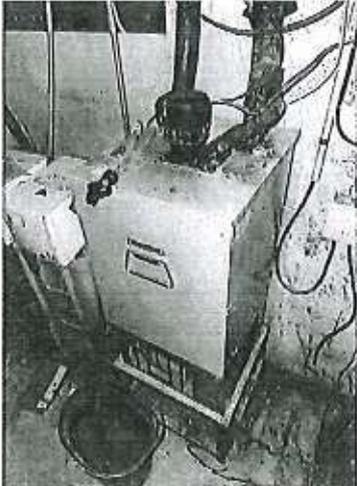
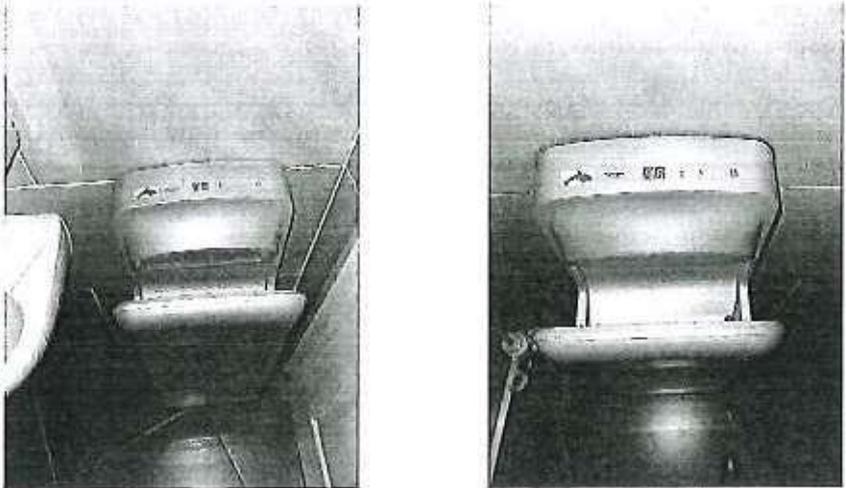
Matériels d'exploitation	Exploitation
<p data-bbox="220 264 1173 331">Lot constitué de l'ensemble des ustensiles de cuisine ainsi que les bacs plastiques et inox (spatules, louches, poêles, pelle à pizza, petite balance,...)</p>       <p data-bbox="135 947 183 981">29.</p> <p data-bbox="1345 947 1393 981">100</p>	
<p data-bbox="220 1675 502 1709">Un congélateur HISENSE</p>  <p data-bbox="135 1821 183 1854">30.</p>	<p data-bbox="1345 1821 1393 1854">100</p>



Matériels d'exploitation	Exploitation
<p data-bbox="220 264 1141 331">Lot constitué de l'ensemble d'un système de plonge (évier, égouttoir, machine à laver à capot ECOSTAR 545D)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p data-bbox="140 544 183 573">31.</p>	<p data-bbox="1358 533 1406 562">300</p>
<p data-bbox="225 869 600 902">Un frigidaire de bar scellé au bar</p>  <p data-bbox="140 1021 183 1050">32.</p>	<p data-bbox="1358 1010 1406 1039">100</p>
<p data-bbox="225 1227 863 1261">Une tireuse à bière (uniquement le moteur, en sous sol)</p>  <p data-bbox="140 1485 183 1514">33.</p>	<p data-bbox="1358 1473 1406 1503">200</p>

a 01

42

Matériels d'exploitation		Exploitation
34.	Une tireuse à vin 	200
35.	Deux sèches main SWEEPER 	100
TOTAL Matériels d'exploitation		5 980

01 
Page 16 sur 18

RECAPITULATIF

Exploitation

Actif appartenant à la société

TOTAL Mobiliers:

1 100

TOTAL Matériels d'exploitation

5 980

~~TOTAL~~

~~1008~~

TOTAL GENERAL

~~1008~~
7080

Fait et dressé par Nous, Maître Hugues TAQUET,
Commissaire-priseur judiciaire
à MANTRES-LA-JOLIE
Le 31 octobre 2024.

Mantres-la-Jolie, le 13 novembre 2024

Hugues Taquet

0/ a e